

## ARRETE N° 02/2024

Le Maire de Carolles,

VU, les articles L 2211, L 2212 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU, l'article R 610-5 du code pénal,

VU, l'article R 225 du code de la route,

VU, l'arrêté municipal n° 50/2023,

VU, la demande de CEGELEC GRANVILLE INFRAS, dont le siège social est à Granville (50400) ZI du Mesnil, devant reprendre les travaux de renouvellement de la canalisation des eaux usées route de la plage du 31 janvier au 1<sup>er</sup> mars 2024.

CONSIDERANT, pour la sécurité, de réglementer la circulation et le stationnement,

### A R R E T E

- ARTICLE 1** : L'entreprise CEGELEC GRANVILLE INFRAS est autorisée à reprendre les travaux de renouvellement de la canalisation des eaux usées route de la plage du 31 janvier au 1<sup>er</sup> mars 2024.
- ARTICLE 2** : Pendant la durée des travaux, le stationnement et la circulation seront interdits route de la Plage entre la route de la Mazurie et la rue du Roncier.
- ARTICLE 3** : Les riverains et services de secours seront autorisés à circuler.
- ARTICLE 4** : La collecte des ordures ménagères devra être effectuée avant 8 h le matin.
- ARTICLE 5** : Les déviations suivantes seront mises en place (plan joint en annexe) :
- Véhicules légers : par la route de Groussey et la route de la Mazurie,
  - Poids lourds : par la D21 entre Jullouville et la route de Sartilly par Saint-Michel des Loups.
- ARTICLE 6** : La matérialisation et la signalisation de ces interdictions et déviations seront assurées par les soins de l'Agence Technique Départementale et de l'entreprise CEGELEC.
- ARTICLE 7** : L'arrêt de bus de la Salle des Fêtes est reporté place de la Mairie pour les lignes en direction de Granville et d'Avranches.

*CAROLLES « Territoire Engagé pour la Nature »*

Mairie de Carolles  
2 place de la Mairie – 50740 CAROLLES  
Tél 02 33 61 86 75

Email : [mairie.carolles@wanadoo.fr](mailto:mairie.carolles@wanadoo.fr) [www.carolles.fr](http://www.carolles.fr)

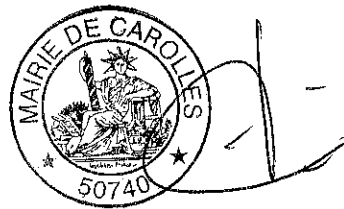
**ARTICLE 8 :**

Ampliation à :

- CEGELEC,
- SMAAG,
- Brigade de Gendarmerie de Sartilly Baie Bocage,
- Service Déchets de Granville Terre et Mer,
- Centre de secours de Sartilly Baie Bocage,
- Transports NOMAD,
- Agence technique départementale,
- Mairies de Jullouville, Champeaux et Sartilly-Baie-Bocage,

Fait à Carolles, le 25 janvier 2024.

Le Maire,  
Miloud MANSOUR.





Sens : Jullouville -> Carolles  
Sens : Carolles -> Jullouville